

Composition des jurys d'examen

Année universitaire 2026-2027

- VU** les articles L. 612-5, L. 613-1 et L. 712-2 du Code de l'éducation ;
- VU** le décret du 17 décembre 1933 relatif à l'obligation de participer aux jurys d'examens et concours ;
- VU** la circulaire n°2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;
- VU** l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales ;
- VU** l'arrêté du 08 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales ;
- VU** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des Formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, Licence professionnelle et de Master ;
- VU** l'arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme ;
- VU** l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;
- VU** la délibération n°CFVU 2024-004 du 19 septembre 2024 portant sur le règlement des études et des examens de l'Université de Tours ;
- VU** la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;
- VU** la délégation de signature du Président de l'université aux vice-président·e·s en date du 12 décembre 2024 ;
- VU** la délibération n°CFVU n°2025-005 en date du 18 septembre 2025 portant sur les modalités de contrôle de connaissances et de compétences de Licence et de Master ;
- VU** les propositions du Directeur de l'UFR d'Odontologie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 : Désignation des jurys d'examen

Les jurys d'examen sont composés des personnes désignées ci-après :

Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques 2ème année D.F.G.S.O. (L2)

Président·e : Gaël ROCHEFORT

Membres : Céline CLEMENT
Frédéric DENIS
Matthieu RENAUD

Suppléant·es : Alexis DELPIERRE
Guillaume SAVARD

Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques 3ème année D.F.G.S.O. (L3)

Président·e : Céline CLEMENT

Membres : Frédéric DENIS
Matthieu RENAUD
Gaël ROCHEFORT

Suppléant·es : Alexis DELPIERRE
Guillaume SAVARD

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques 1ère année D.F.A.S.O. (M1)

Président·e : Matthieu RENAUD

Membres : Frédéric DENIS
Gaël ROCHEFORT
Guillaume SAVARD

Suppléant·es : Céline CLEMENT
Alexis DELPIERRE

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques 2ème année D.F.A.S.O. (M2)

Président·e : Frédéric DENIS

Membres : Céline CLEMENT
Matthieu RENAUD

Suppléant·es : Alexis DELPIERRE
Marion MEGLY
Guillaume SAVARD

Troisième cycle court des études en sciences Odontologiques - TCCO

Président·e : Frédéric DENIS

Membres : Céline CLEMENT
Gaël ROCHEFORT

Suppléant·e·s : Alexis DELPIERRE
Matthieu RENAUD
Guillaume SAVARD

Article 2.

Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

Article 3.

Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 10 septembre 2026

Pour le Président de l'Université et par
délégation,

La Vice-présidente en charge de la formation

le 10/09/2026 17:43:07 +02:00



Stéphanie CARREZ